

Zeitschrift: Schweizer Ingenieur und Architekt
Band: 112 (1994)
Heft: 24

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Heizung: Winter 91/92 (1. Betriebsjahr)	
Strom für Wärmepumpen	= 115 410 kWh
Energiekennzahl (WP)Eh	= 7,988 kWh/m ² a = 28,76 MJ/m ² a
Strom allgemein (übrige Verbraucher)	= 506 324 kWh
Energiekennzahl E _c	= 35,04 kWh/m ² a = 126 MJ/m ² a

Tabelle 1. Energieverbrauch (Elektrizität). Der allgemeine Strom schliesst folgende Verbraucher ein: Beleuchtung, Warmwasser (dezentral); Cafeteria mit Küche; Heliomaschine und Grossxerox, Sommerkühlung mit Grundwasser bei der Innenzonen- und der Cafeterialüftung bzw. Küchenlüftung, ausserhalb der Energiebezugsfläche: Papier-Shredder-Anlage, Licht und Ventilation des Parkings; Zentralcomputer mit Klimatisierung

Grundlagen der SIA-Empfehlung V382/3 nicht gegeben.

Die Beleuchtung

In ein modernes Energiekonzept sind auch die künstlichen Beleuchtungen

einzu beziehen. Als erstes findet man im Verwaltungszentrum durchwegs sofort startende Fluoreszenzlampen mit elektronischen Vorschaltgeräten und Stromsparlampen. Dazu wurde ein zusätzlicher wichtiger Schritt bei der Steuerung der Bürobeleuchtungen getan. In jedem Büro ist ein Lichtsensor

montiert, der die künstliche Lichtintensität dem Tageslicht anpasst und die Lampen bei Überschreitung der eingestellten Luxzahl automatisch abgeschaltet.

Adresse des Verfassers: Peter Meier, Arch. HTL, Kantonales Hochbauamt, 6300 Zug.

Concours: Maison du Football Européen UEFA à Nyon VD

L'Union des Associations Européennes de Football UEFA a organisé un concours de projet sur invitation pour son siège à Nyon. Dix architectes, six Suisses et quatre étrangers, ont été conviés à participer au concours, soit: Patrick Berger, Paris, Esteve Bonell et Josep M. Gil, Barcelone, David Chipperfield, Londres, Hans Kollhoff, Berlin, Inès Lamunière et Patrick Devanthéry, Genève, Vincent Mangeat, Nyon, Jean-Jacques Oberson, Genève, Jacques Richter et Ignacio Dahl Rocha, Lausanne, Luigi Snozzi, Locarno, Jacques Suard, Nyon.

1^{er} prix (17 000 fr.): Patrick Berger, Paris; collaborateurs: Armand Nouvet, Alexandre Ory

2^e prix (16 000 fr.): Patrick Devanthéry et Inès Lamunière, Carouge-Genève; collaborateurs: Patrick Aeby, Olivier Andreotti, Isabelle Charollais, Mylène Ducrey, Laurent Matthey, Philippe Meylan

3^e prix (15 000 fr.): Esteve Bonell et Josep M. Gil, Barcelone; collaborateurs: Serge Butikofer, Antonio Guedes, Josep Llobet, Alberto Malavia, Désirée Mas, Enric Rego; structures: Robert Brufau; technique d'immeuble: Alberto Salazar

4^e prix (8000 fr.): Vincent Mangeat, Nyon; collaborateurs: Paule Soubeyrand, Pierre Wahlen, Sibylle Barbey, Marc Bertoli, David Prudente, Igor Prusak; structure: Schindelholtz & Dénériaz, ing., Lausanne, MM. Pralong & Dory

Le jury a recommandé au maître de l'ouvrage d'inviter les auteurs des projets classés aux trois premiers rangs à poursuivre l'étude sous forme d'un mandat d'étude pour présenter une nouvelle version de leur projet.

Chaque concurrent a reçu une indemnité fixe de 6000 fr. Jury: Gerhard Aigner, Secrétaire général de l'UEFA; Jacques Locatelli, Syndic de Nyon; Daniel Schmutz, conseiller d'Etat vaudois; Markus Studer, Secrétaire général adjoint de l'UEFA; Andreas Fischer, UEFA, suppléant; les architectes Aurelio Galfetti, Lugano, Silvia Gmür, Bâle, Prof. Antonio Ortiz-Garcia, Séville; Prof. Franz Oswald, Berne, Prof. Pierre von Meiss, Lausanne, Hans Rudolf Abbühl, Berne, suppléant.

L'Union des Associations Européennes de Football a été créée en 1954 à Bâle à l'occasion du Championnat du monde en Suisse. En tant qu'organisation faitière des associations nationales européennes, sa mission consiste à examiner toutes les questions liées au football en Europe, à préserver la qualité du jeu et à promouvoir le football sans aucune discrimination de religion, de race ou de politique. Le secrétariat général de l'UEFA, établi à la Jupiterstrasse à Berne depuis vingt ans, occupe actuellement une cinquantaine d'employés. Ce chiffre est à la hausse et devrait atteindre les quatre-vingt unités en l'an 2000. Vingt places de travail supplémentaires sont prévues jusqu'en 2010. Cette croissance du personnel occasionne un besoin de place auquel le siège actuel ne peut plus subvenir. Selon le vœu de ses dirigeants, les bureaux de l'Union Européenne se doivent également d'être plus représentatifs d'une organisation sportive continentale.

Le 22 avril 1993 à Berne, le Comité exécutif a officiellement pris la décision d'un déplacement du siège de l'UEFA sur les bords du lac Léman. La parcelle «La Colline», appartenant à la Commune de Nyon, à vingt ki-

lomètres de l'aéroport de Genève, a été proposée à l'UEFA. Une promesse d'achat et de vente a été signée réciproquement le 6 juillet 1993.

Le maître d'œuvre souhaite bâtir un siège de société élégant et représentatif du football européenne. L'édifice se doit d'être en harmonie avec la qualité exceptionnelle du site de «La Colline». Cependant, tout luxe ostentatoire est à éviter avec le plus grand soin. L'intérieur du bâtiment offrira un accueil digne et une ambiance propice au travail et à la communication.

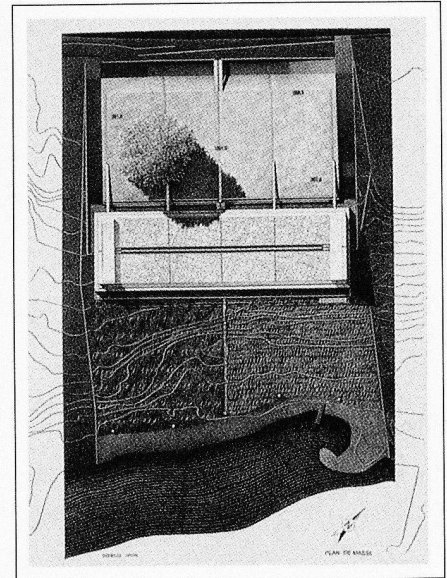
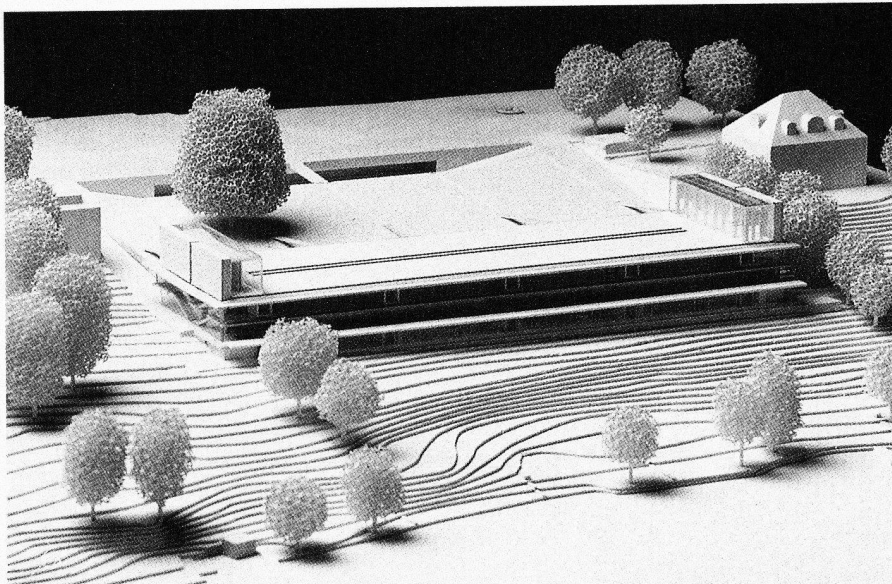
La réalisation désirée par l'UEFA comporte deux secteurs clairement distincts:

- d'une part, un secteur ouvert sur l'extérieur, susceptible d'accueillir, pour des raisons les plus diverses, un grand nombre de visiteurs.
- d'autre part, une partie administrative, réservée aux cadres et au personnel de l'UEFA et qui accueillera un nombre restreint de visiteurs en fonction de rendez-vous spécifiques.

La sécurité est un aspect à ne pas négliger pour le siège d'une organisation qui gère l'interdépendance entre le sport, l'argent et la politique au plus haut niveau. Cela implique une gestion claire des passages entre la partie publique et les secteurs protégés accessibles au personnel et à des visiteurs accompagnés seulement.

Extrait du programme des locaux

Halle de réception, salle d'attente, surface d'exposition, restaurant pour le personnel (caféteria pour 30 pers., restaurant pour 50 pers., terrasse etc., VIP lounge, auditorium pour 100 pers., salle pour 60 pers., business-center, presse; secteur administratif: bureaux 1500 m², archives 375 m², 3 salles de séances 100 m², locaux particuliers (informatique, présentation, bibliothèque etc.) 250 m²; protection civile, technique d'immeuble etc.



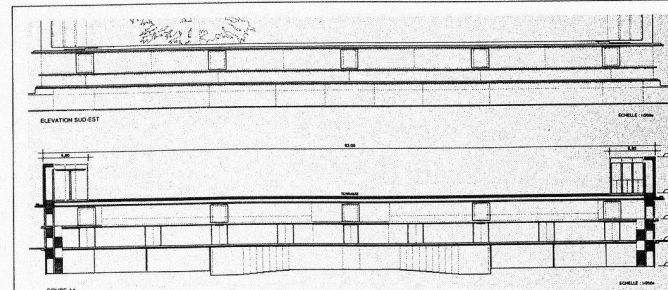
1^{er} prix (17 000 fr.): **Patrick Berger**, Paris
Extrait du rapport du jury

Ce projet assume la caractéristique fondamentale de cette partie du lac Léman entre le Jura et les Alpes comme thème à concrétiser en concevant un projet paysagiste qui en soit représentatif. Il y a là une tentative d'identification et de mise en valeur des particularités du site fort intéressante. La mise en scène du paysage y est presque sacralisée et animée par un sens poétique indéniable. L'essai de synthèse entre éléments opposés tels que Jura et

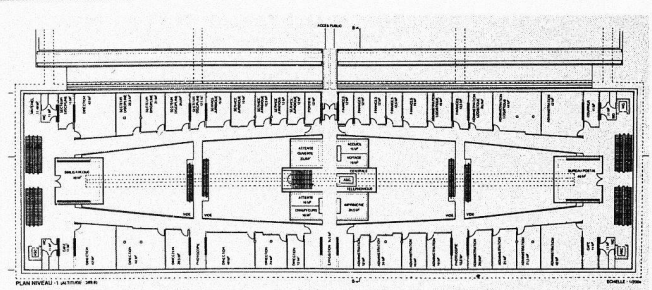
Léman, terre et eau, terre et ciel, pierre et herbe, est particulièrement réussi.

Le volume d'une hauteur minimale articule l'arête entre le plateau et la pente vers le lac sans l'intermédiaire d'un socle monumental. L'image que l'auteur propose est extrêmement simple. Vu d'avion ou en passant dans la rue, le bâtiment se présente comme une esplanade minérale détachée ou articulée, qui domine deux parties végétales: l'une très artificielle en amont et l'autre naturelle vers le lac. La force conceptuelle, la simplicité et la nouveauté de cette interprétation du site garantis-

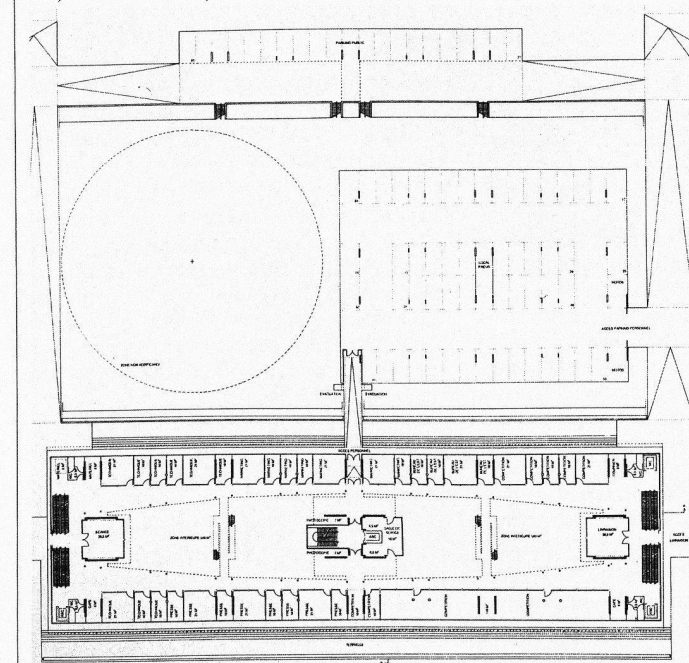
sent une identification extraordinairement contemporaine du siège de l'UEFA. En revanche, ce projet laisse à désirer sur bien des points concernant ses accès et son organisation intérieure pratique et spatiale. Il en va de l'arrivée des notables en taxi, de l'accès des bus et d'autres visiteurs par temps de pluie; il en va de l'espace d'entrée et d'accueil, de la relation spatiale inexistante de celui-ci avec les espaces plus publics intérieurs, etc. Pour l'UEFA, il est par ailleurs difficile d'admettre qu'une bonne partie des places de travail soient privées de vues lointaines lorsque l'on dispose d'un tel site.



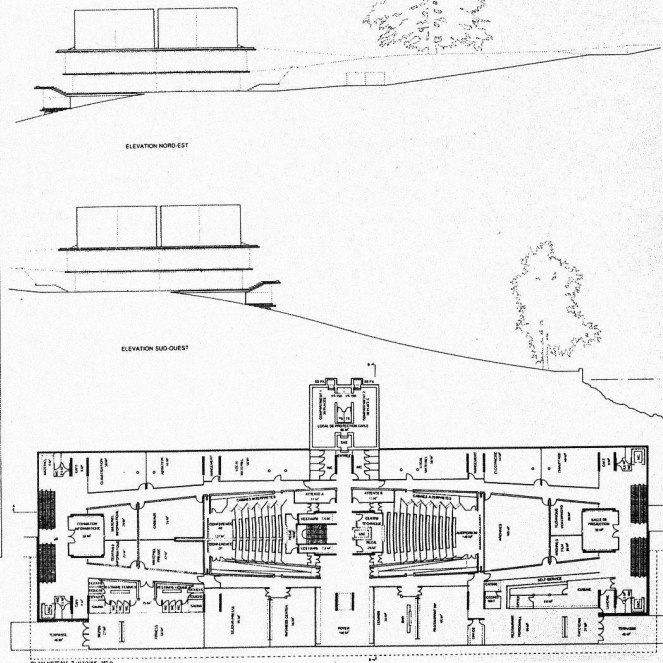
façade sud-est, coupe



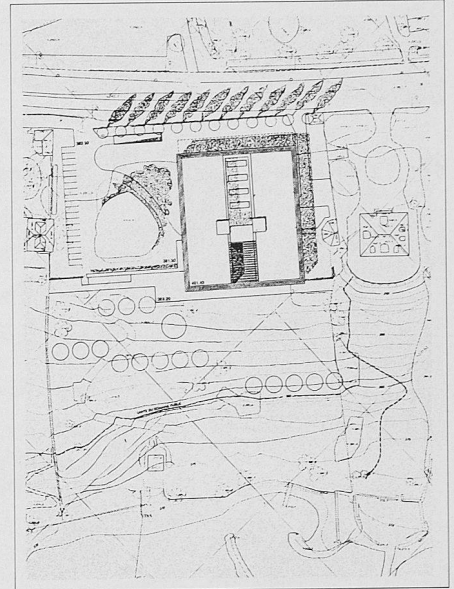
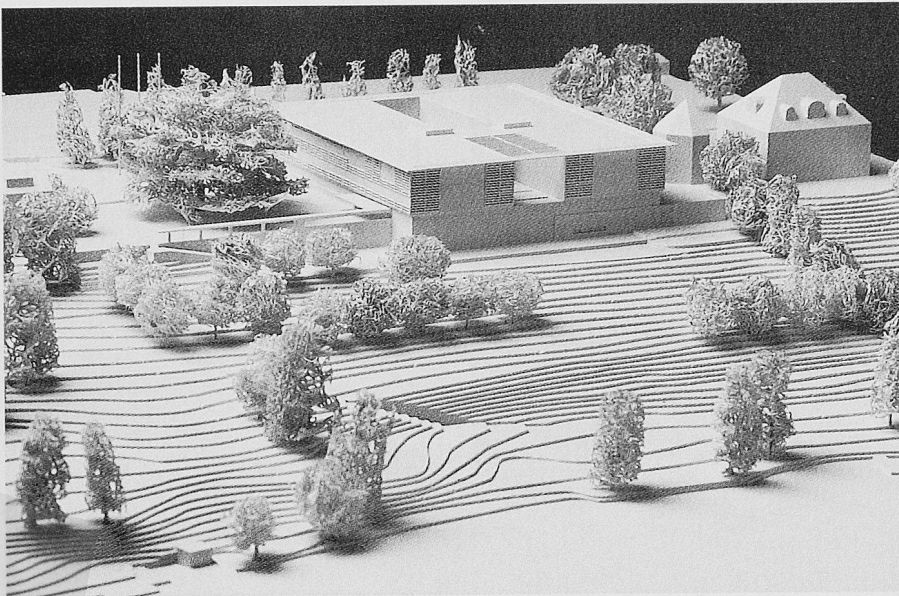
plan niveau 1



plan niveau 2



plan niveau 3



2^e prix (16 000 fr.): **Patrick Devanthery et Inès Lamunière**, Carouge-Genève

Extrait du rapport du jury

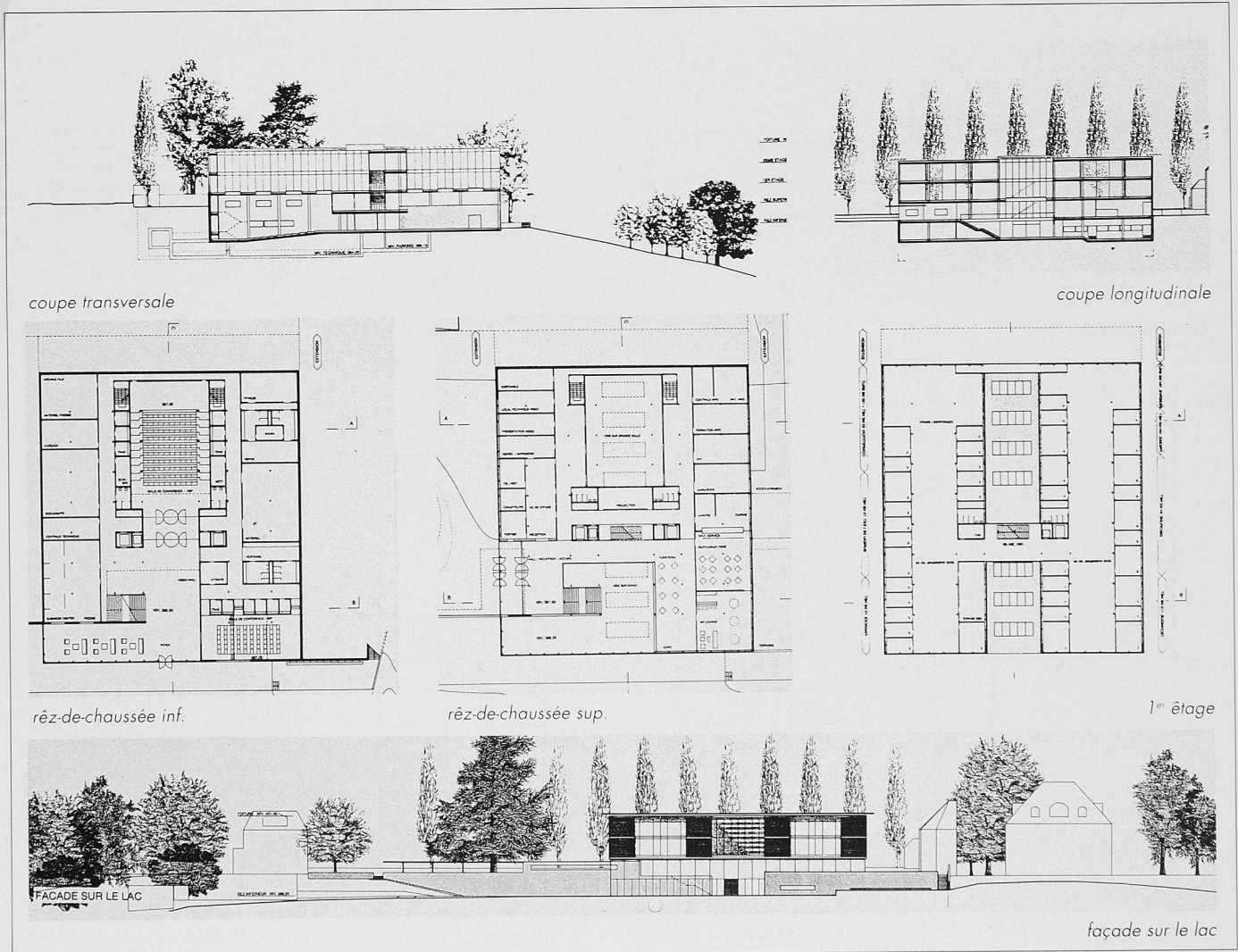
Le projet se situe sur la plateforme supérieure du terrain. Son implantation divise ce secteur en deux parties nettement distinctes: d'une part celle qui comprend l'arbre (le cèdre) et les circulations et, d'autre part, celle qui accueille le volume construit. Il s'agit d'une recherche sensible d'un équilibre entre «plein» et «vide», qui trouve une solution élégante au niveau du projet. Arbre et bâtiment sont

posés sur un socle minéral en contraposition avec la partie restante du terrain naturel en pente vers le lac. L'arbre trouve sa juste valorisation et fonctionne en même temps comme élément polarisant du parvis d'accueil.

La volumétrie du bâtiment reste volontairement modeste. Cette volonté est encore renforcée par la séparation des volumes au-dessus du socle, constitué de deux corps principaux reliés dans leur partie centrale, selon un schéma en forme de H. La sensation qui se dégage du tout, en relation avec les dimensions globales et l'échelle du bâtiment,

est celle d'une image difficilement identifiable qui n'est pas forcément correspondante à la destination prévue dans le programme.

L'extension du bâtiment prévue du côté Jura comporte une définition précaire de la façade du même côté qui semble être dans l'attente de cet agrandissement. En général, la distribution interne répond aux critères de fonctionnement requis par le programme; le jury constate néanmoins une certaine contradiction entre la simplicité du schéma volumétrique choisi et la complexité des espaces prévus, en particulier ceux à caractère public.



coupe transversale

coupe longitudinale

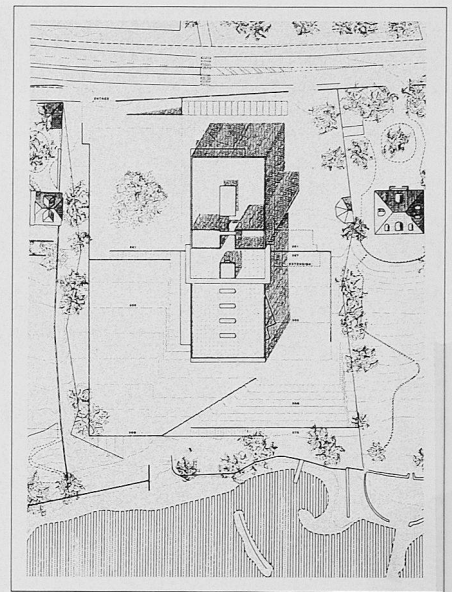
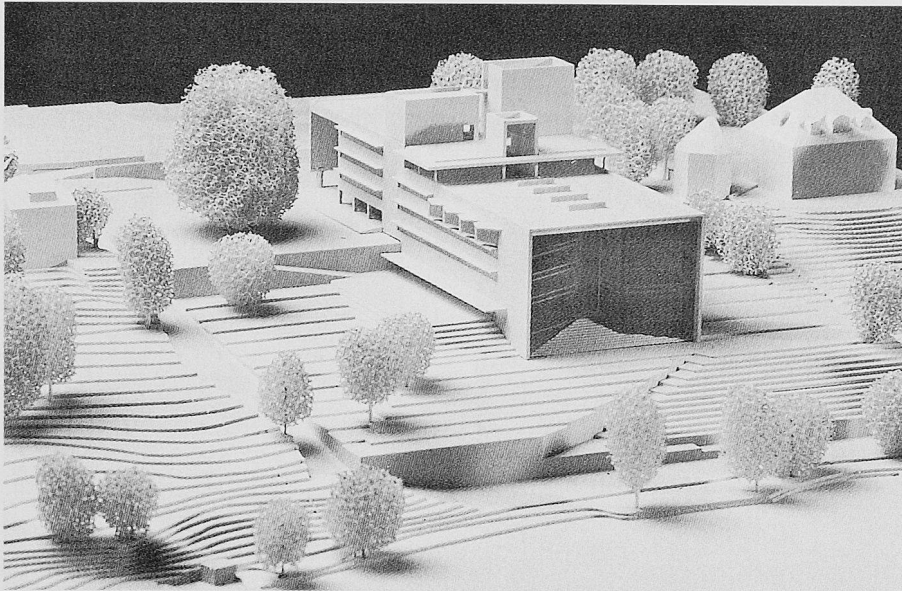
rèz-de-chaussée inf.

rèz-de-chaussée sup.

1^{er} étage

FAÇADE SUR LE LAC

façade sur le lac



3^e prix (15 000 fr.): **Esteve Bonell et Josep M. Gil**, Barcelone

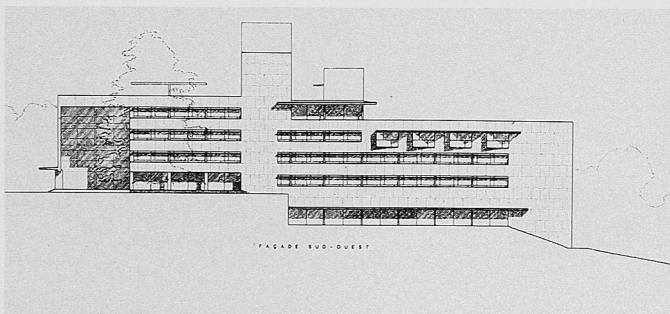
Extrait du rapport du jury

Il s'agit là d'un projet faisant preuve d'une grande adresse, qui donne des solutions satisfaisantes aux exigences du programme. Le bâtiment, placé perpendiculairement à la pente du terrain, prend avantage de cette position pour présenter un volume réduit autant vers la route que vers le lac, à travers un décalage intermédiaire qui permet de réduire la hauteur. A ce point sont placés les volumes liés

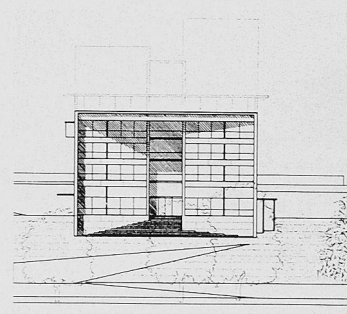
à la distribution verticale. Leur superstructure cherche une expression volumétrique accentuée et même un peu surfaite de ce lieu stratégique de l'édifice. D'autre part, le bâtiment présente une organisation intérieure en forme de H avec les circulations verticales situées sur son trait horizontal décentré, ce qui permet d'obtenir des espaces de surfaces différentes, en accord avec les besoins de l'organisatrice. On a prêté un grand soin à l'éclairage naturel de l'espace longitudinal du projet. L'accès à cet espace central se fait de manière latérale, à travers un couvert de quatre étages – une

grande fenêtre au regard du cèdre –, qui devient une des caractéristiques principales.

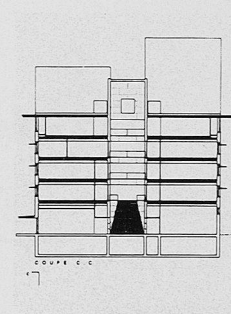
La volumétrie extérieure, trop complexe, ne convainc pas, mais le jury reste divisé dans sa critique: les uns jugent que si la base de l'édifice suit le terrain en escalier, sa corniche devrait être une référence horizontale unitaire; d'autres, au contraire, y voient l'avantage d'une réduction d'échelle de ce qui se présente au lac; ils auraient même souhaité enforcer l'édifice encore davantage dans le terrain.



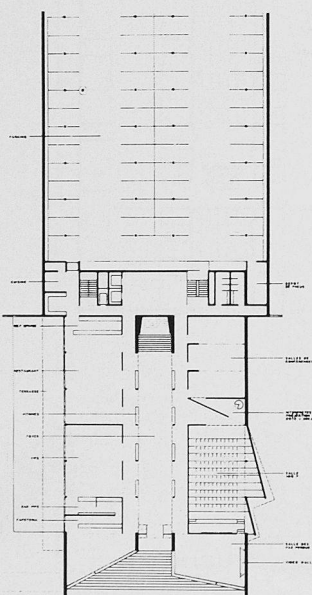
façade sud-ouest



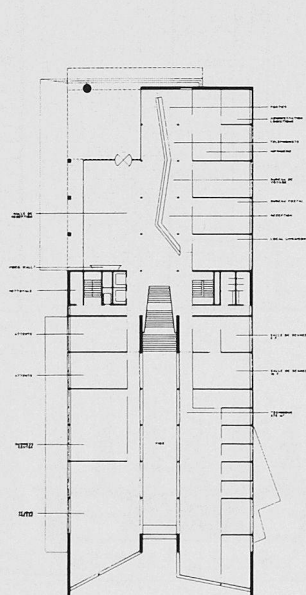
façade sud-est



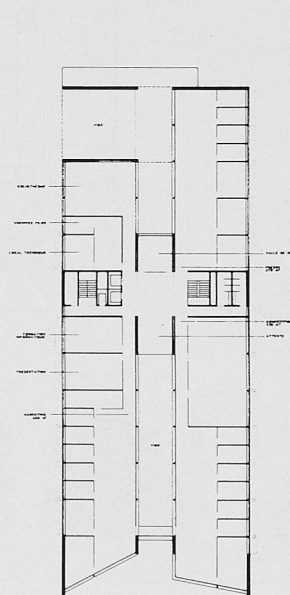
coupe



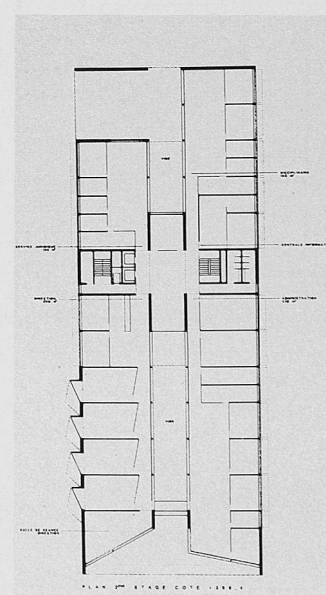
rez inférieur



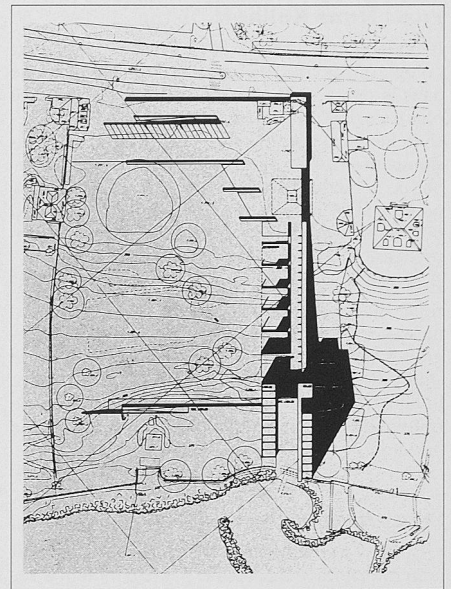
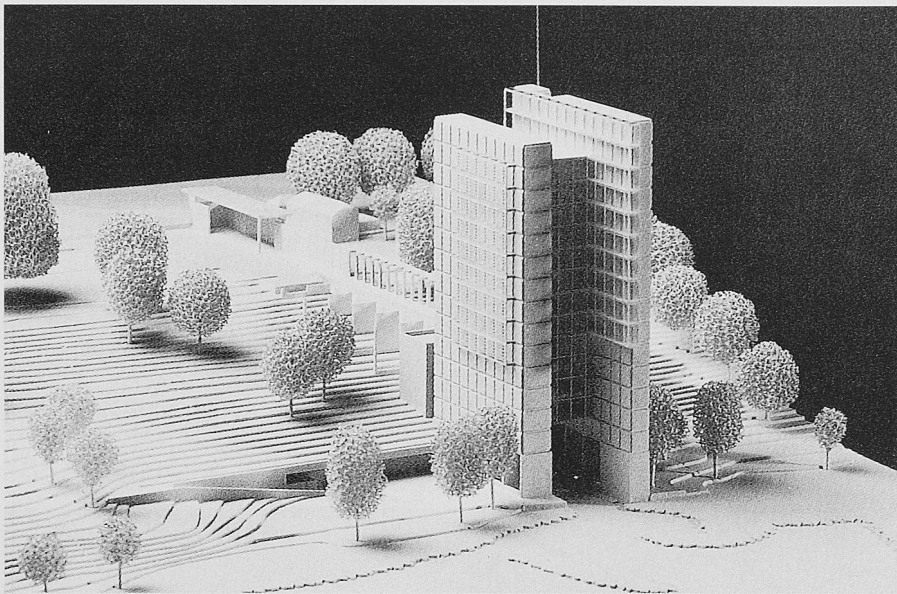
rez-de-chaussée



1^{er} étage



2^e étage



4^e prix (8000 fr.): **Vincent Mangeat**, Nyon

Extrait du rapport du jury

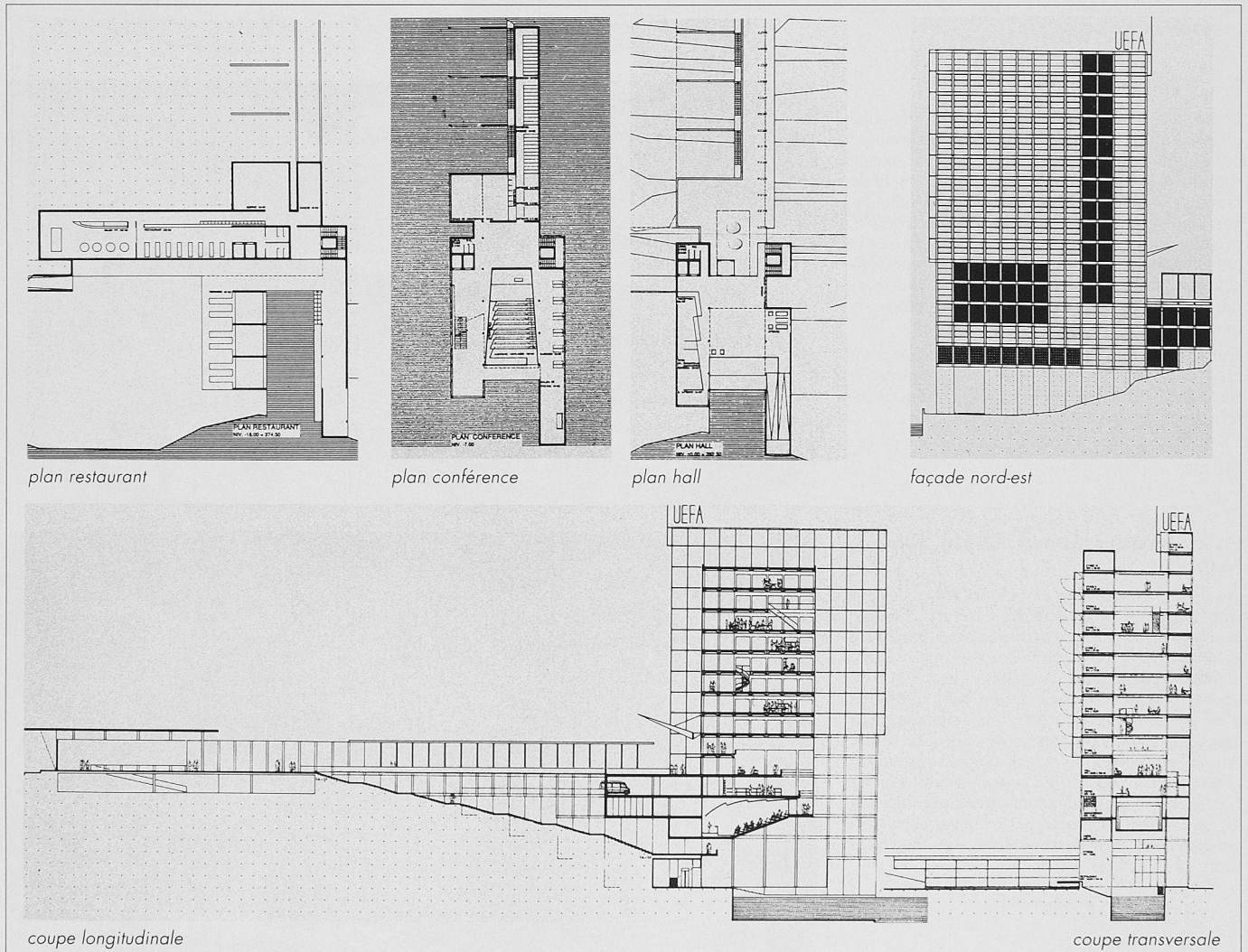
La tour s'implante d'une manière précise et claire sur le terrain, à la limite de la pente et du lac. Sa composition architectonique se comprend d'emblée: deux prismes cristallins contenant les bureaux définissent une zone de travail polyvalente aux étages supérieurs. La proposition de construire une tour au bord du lac a suscité de vives discussions. Malgré la polémique, les qualités architecturales qui en ressortent ont été appréciées par l'ensemble du jury. D'un point de vue territorial, une telle

tour, unique dans le panorama lacustre, soulignant avec sa partie horizontale magnifiée le lien de la terre au lac, mériterait un emplacement plus précis et plus significatif le long du littoral, plutôt que dicté par le hasard de cette parcelle entre villas du bord du lac, attachée à un point quelconque de la route cantonale. Bref, s'il faut une tour sur ces rives, ce n'est pas à cet endroit qu'elle désire s'implanter.

Aux étages inférieurs, orientés vers la rive, se trouvent les fonctions à caractère collectif et public (par exemple, restaurant, salles de conférence, etc.), disposées de manière logique par rapport à la tour

et au site. Finalement, au grand avantage du public, la tour laisse libre l'espace continu d'un parc accessible à tous au bord du lac, tout en créant une «station».

Le port sous la tour, surdimensionné, et la forme architectonique de la base du bâtiment près de l'eau ne convainquent pas. Les qualités spatiales de l'espace proposé ne soutiennent pas d'une manière appropriée l'idée du projet. Les murs élevés du viaduc menant à l'entrée apparaissent démesurés en rapport avec le parc, le voisinage et la structure délicate de la tour elle-même.



plan restaurant

plan conférence

plan hall

façade nord-est

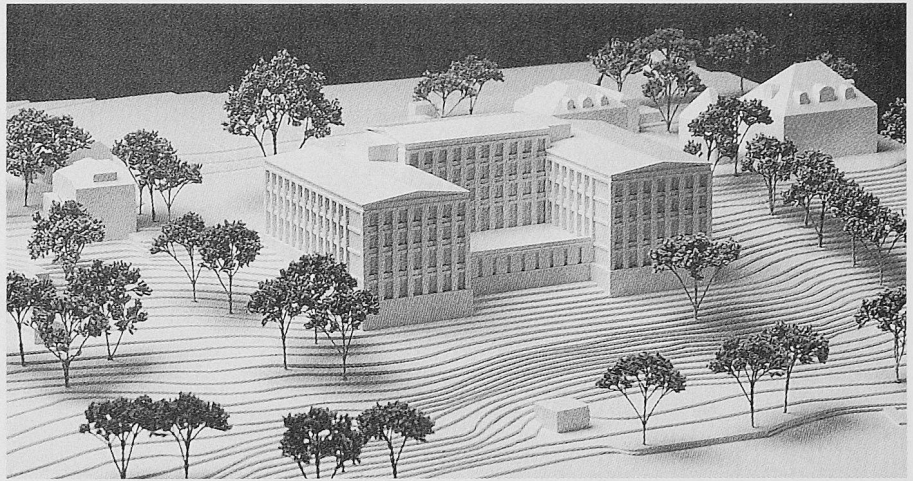
coupe longitudinale

coupe transversale

Projet **Hans Kollhoff**, Berlin

L'implantation de ce projet correspond à une typologie qui devrait se situer plutôt sur le replat que dans la pente qu'il n'arrive guère à négocier. De plus il s'agit d'un immeuble solitaire qui est à la recherche d'une parcelle plus vaste. L'analogie, allusion peut-être aux édifices des nouvelles institutions de la fin du siècle passé (le «palazzo» banalisé pour en faire un lycée respectable), ne correspond ni à l'image que l'UEFA entend donner, ni à la compréhension de la modernité vue par le jury.

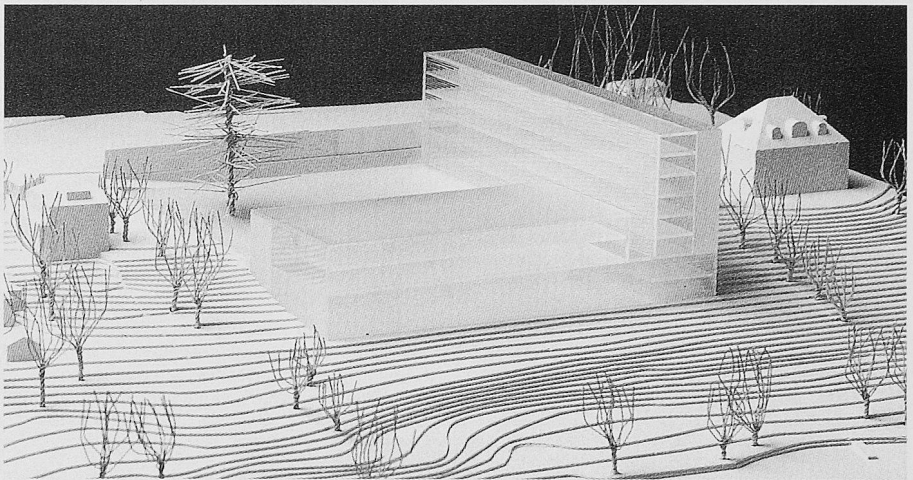
En s'efforçant de pénétrer tout de même la rhétorique du projet, qui présuppose de bonnes connaissances historiques, on découvre trop d'incongruïtés sans réinvention. Un problème majeur se situe dans les contradictions qui apparaissent entre le choix d'une stylistique pseudo-classique et le traitement de certains éléments tels l'escalier ou le parking.



Projet **Jean-Jacques Oberson**, Genève

Le projet s'articule autour d'une cour d'accueil minérale, fermée du côté lac par le bâtiment à vocation publique, alors que l'édifice principal souligne l'orientation de la parcelle vers le lac. La proposition précise le rapport entre le plateau et la dernière pente vers le lac. Le jury apprécie la clarté du parti et l'attention portée à la définition de l'espace d'accueil extérieur où le jeu entre le paysage caché et la découverte devient un thème. La volumétrie, disproportionnée par rapport au programme demandé, aboutit à une prise de possession excessive de l'espace du site. Cela provoque une relation difficile entre la configuration naturelle du sol et la structure du bâti.

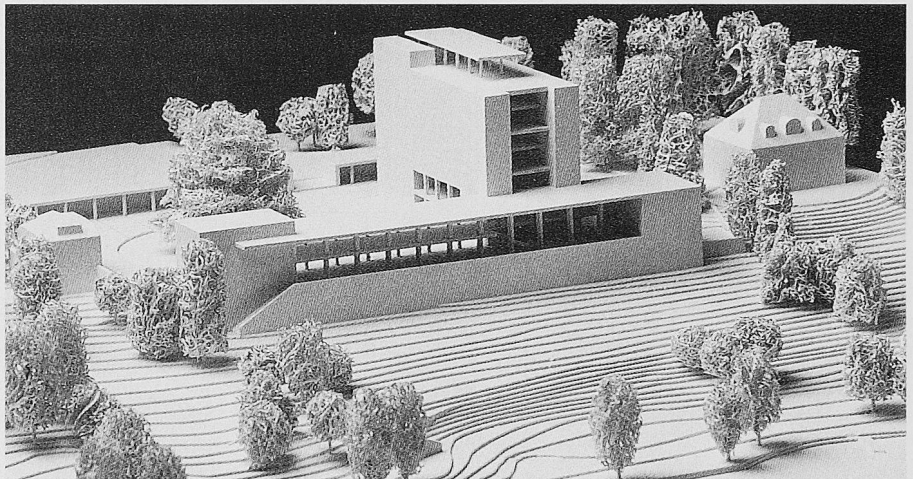
Le projet présente les caractéristiques d'un bâtiment administratif semblable à d'autres, sans éléments marquants qui faciliteraient l'identification de cet organisme particulier.



Projet **Luigi Snozzi**, Lausanne

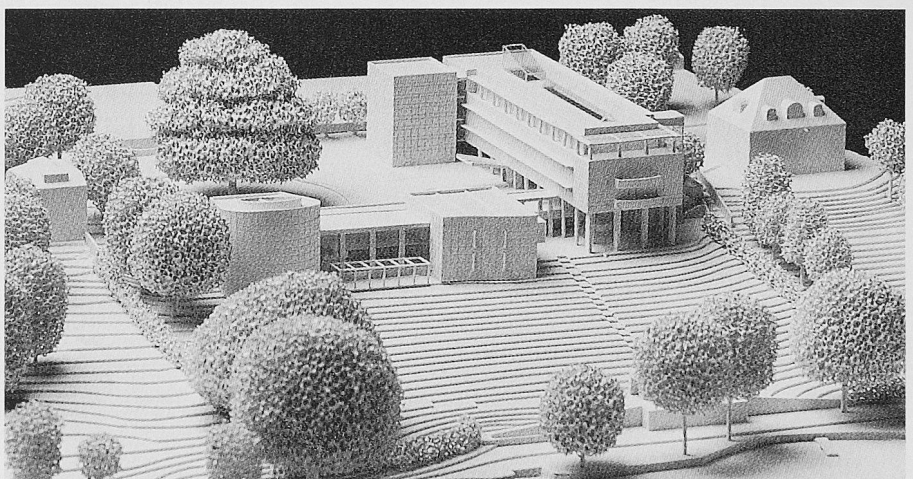
Le projet s'attache tout d'abord à définir la zone d'intervention, qui, du côté Jura, est matérialisée par la limite vers la route et, du côté lac, par la rupture de pente. Le cèdre est un élément actif de la composition. Vu du lac, le projet est dominé favorablement par sa grande «loggia» horizontale, prolongement ou fenêtre négociant le privé et le public à grande échelle. L'édifice principal s'articule avec difficulté par rapport à ce corps horizontal, le belvédère. Cette imprécision perturbe la qualité des espaces intérieurs.

L'ensemble est rationnel, mais il ne parvient pas à créer une image forte qui permette d'identifier le siège de l'UEFA parmi les autres institutions internationales sises sur les rives lémaniques.



Projet **Jacques Suard, Orjan Sviden**, Nyon

Au premier abord clair en plan, le projet devient trop complexe à sa deuxième lecture. Chaque fonction principale à s'exprimer séparément en volume avec son architecture propre. Cette démarche particulière nécessiterait la création de «belles pièces», de «bijoux», ce qui, de l'avis du jury, n'est pas le cas. Il en résulte une agglomération manquant d'unité, de cohérence et de générosité. Au niveau fonctionnel, les distances sont importantes, dû au manque de concentration. Parfois l'organisation prend des tournures contraires à la logique même du projet, par exemple avec l'appendice ouest de la barre principale de long de la route.



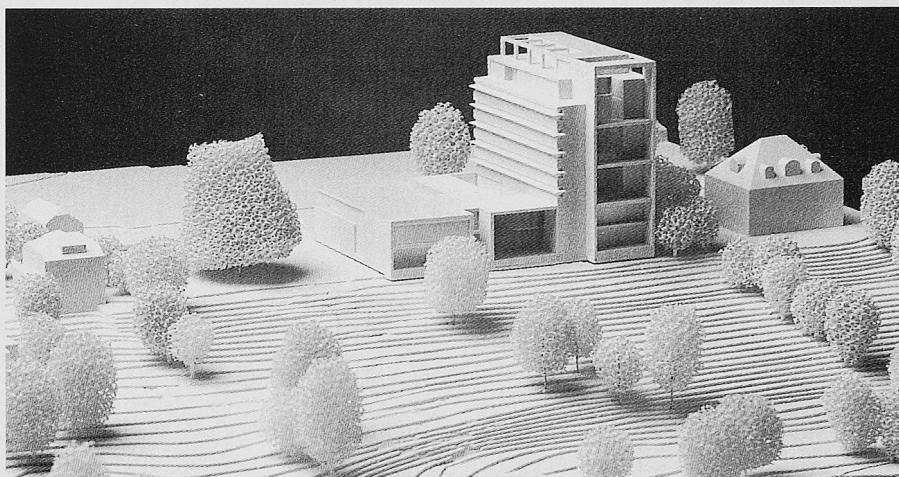
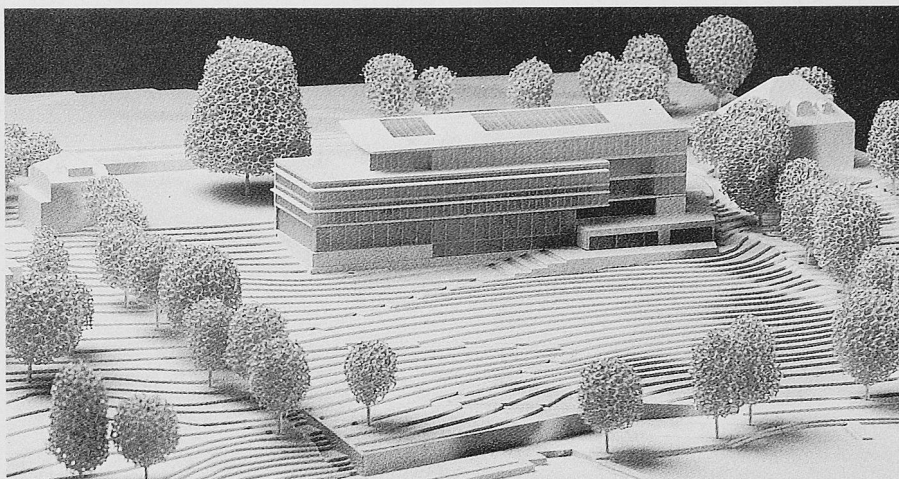
Projet Jacques Richter, Ignacio Dahl Rocha, Lausanne

Ce projet présente un intérieur agréable, facile à gérer. Les éléments publics sont bien intégrés et incorporés les uns par rapport aux autres. L'accueil est plaisant du point de vue de la spacialité. Les étages principaux de bureaux combi sont très bien organisés avec une circulation verticale côté Genève, une autre côté Lausanne avec respectivement une grande fenêtre sur le Jura et une sur le lac. Dans de tels espaces, il sera par ailleurs aisé de s'orienter. Cependant l'implantation et la volumétrie apparente ne montrent pas la même précision. L'image de l'édifice tel qu'il est présenté ne reflète ni la destination très particulière de cet édifice, ni la clarté de son organisation intérieure. La matérialisation de la façade du côté route n'est par ailleurs pas convaincante.

Projet David Chipperfield, London

Le projet présente une certaine ambiguïté. D'une part, il fait preuve d'une ambition plastique intéressante avec la promesse d'un intérieur et de façades élégants. D'autre part, il présente des plans avec certaines décisions difficiles à partager. Ce projet suggère des glissements volumétriques qui promettent une architecture raffinée. Il représente le plus petit volume bâti. Le critère de fonctionnalité est satisfait, avec la possibilité de créer aisément des bureaux de type combi.

Toutefois, ce projet pose des problèmes de base qui empêchent le jury de le considérer pleinement: il fait, dans une certaine mesure, le sacrifice d'un site extraordinaire. De l'avis du jury, le projet ne profite pas suffisamment de cette situation exceptionnelle.



Wettbewerbe

Wohnüberbauung mit altersgerechten Wohnungen, Glarus

Die Genossenschaft Alterssiedlung Glarus veranstaltet einen öffentlichen Projektwettbewerb für eine Wohnüberbauung mit altersgerechten Wohnungen und unter Beteiligung der Gemeinde mit öffentlichen Tiefgaragen auf dem Areal beim Volksgarten in Glarus. *Teilnahmeberechtigt* sind alle Architekten, die ihren Wohn- oder Geschäftssitz im Kanton Glarus haben oder das Bürgerrecht des Kantons Glarus besitzen. Für die Durchführung ist die Ordnung für Architekturwettbewerbe SIA 152/93 verbindlich.

Fachpreisrichter sind Meinrad Hirt, St. Gallen, Herbert Oberholzer, Rapperswil, Rolf Lüthi, Regensberg, Martin Engeler, St. Gallen. Für *Preise* stehen 75 000 Fr. zur Verfügung, ausserdem für allfällige Ankäufe 10 000 Fr. Zu projektieren sind 30 behindertengerechte Wohnungen, ein Mehrzweckraum und alle notwendigen Nebenräume; zudem eine öffentliche Tiefgarage für mind. 50 Pw. Für die Umgebungsgestaltung kann ein Spezialist beigezogen werden. Das *Wettbewerbsprogramm* kann ab sofort kostenlos bezogen werden bei: Genossenschaft Alterssiedlung Glarus, Postfach 834, 8740

Glarus. Die Wettbewerbsunterlagen werden bis Ende Juni abgegeben gegen eine Hinterlegung von 500 Fr. bei Dr. iur. A. Heer, Burgstr. 28, 8750 Glarus. *Termine*: Fragestellung bis 30. Juli an Dr. iur. A. Heer. Ablieferung der Entwürfe bis 8. Oktober, der Modelle bis 15. Oktober 1994.

Wohnüberbauung «Flurhof» in Wil SG

Die Stadt Wil veranstaltete einen Projektwettbewerb unter zehn eingeladenen Architekten zur Erlangung von Entwürfen für eine Überbauung mit gut gemischter Einwohnerstruktur und vorwiegend preisgünstigen Familienwohnungen. Die Bebauung sollte weitgehend verkehrsfrei konzipiert werden. Es ist vorgesehen, das Projekt über einen Gestaltungsplan zu realisieren. Ergebnis:

1. *Preis (12 000 Fr.)*: Binotto & Gähler, St. Gallen; Mitarbeit: K. Dietrich, R. Gehrig, D. Lopez, J. Müller, H. Schneider.
2. *Preis (11 000 Fr.)*: Frank & Partner AG, Wil; Entwurf: E. Weber.
3. *Preis (10 000 Fr.)*: Marcel Ferrier, St. Gallen; Mitarbeit: Ch. Wick, S. Fischer.

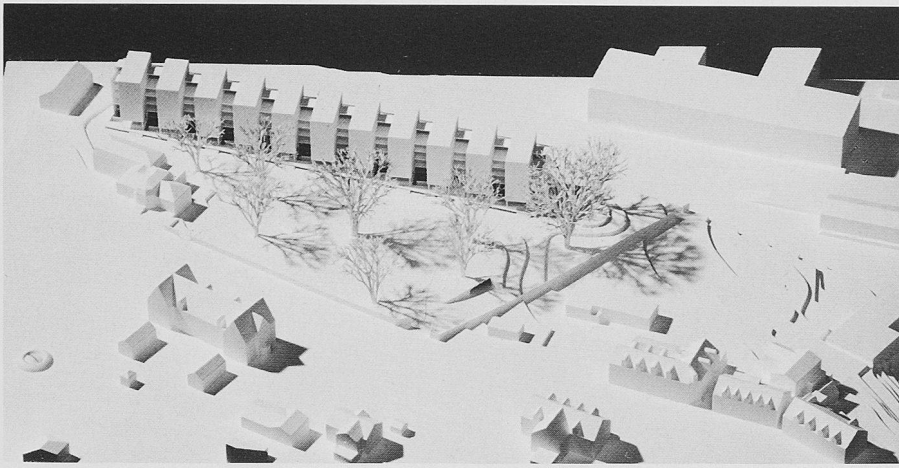
4. *Preis (5000 Fr.)*: Bruno Bossart, St. Gallen; Mitarbeit: I. Stalder, M. Harder, R. Jörgler, M. Mahr, T. Hablützel.

5. *Preis (3000 Fr.)*: Angehrn & Spiess, Wil.

Jeder Teilnehmer erhielt eine feste Entschädigung von 3500 Fr. Das Preisgericht empfahl, die drei erstrangierten Projekte zu einer Überarbeitung einzuladen. *Fachpreisrichter* waren Arthur Baumgartner, Rorschach, Kurt Huber, Frauenfeld, Ueli Rüegg, Brugg, Paul Schatt, Küsnacht, Peter Haug, Hochbauchef Wil, Ersatz.

Überbauung «Park», Schönenwerd AG

Die Baugesellschaft Park Schönenwerd veranstaltete einen öffentlichen Projektwettbewerb zur Erlangung eines Konzepts für die Überbauung mit Wohnungen, Dienstleistungsnutzungen und evt. stillem Gewerbe. *Teilnahmeberechtigt* waren Fachleute mit Wohn- oder Geschäftssitz in den Bezirken Olten oder Gösigen oder in der Stadt Aarau. Zudem wurden elf Büros zur Teilnahme eingeladen. Es wurden 29 Entwürfe eingereicht. 8 Projekte mussten wegen wesentlicher Abweichungen von den Programmbestimmungen von einer Preiserteilung ausgeschlossen



Überbauung Park, Schönenwerd: 1. Rang (24 000 Fr.): Matti Bürgi Ragaz Hitz, Liebefeld

werden, konnten aber für einen allfälligen Ankauf berücksichtigt werden.

Ergebnis:

1. Preis (24 000 Fr.): Matti Bürgi Ragaz Hitz, Liebefeld; Mitarbeit: C. Reinhard, E. Stocker, M. Jeker.

2. Preis (20 000 Fr.): Patrik Gmür & Regula Lüscher Gmür, Zürich; Mitarbeit: R. Wagner, L. Bollinger, R. Voisard.

3. Preis (14 000 Fr.): Roland Egger, Aarau; Mitarbeit: B. Hermann

4. Preis (12 000 Fr.): Joachim Bolliger, Aarau.

5. Preis (9000 Fr.): Pius Flury, Solothurn; Mitarbeit: N. Theler. Freiflächengestaltung: Weber und Saurer, Solothurn.

6. Preis (7000 Fr.): Christen Sidler Weber AG, Rothrist; Mitarbeit: A. Vuckic.

7. Preis (5000 Fr.): Hansjörg Straub + Gert Kleffel, Zürich.

Ankauf (9000 Fr.): Jürg Stäuble Architekten, Solothurn; Projektteam: J. Stäuble, J. Grolimund, Ch. Koller, Ch. Wild. (Das Projekt war nicht preisberechtigt.)

Das Preisgericht empfiehlt, die Verfasser des erstangierten Projektes mit der Weiterbearbeitung zu beauftragen. Fachpreisrichter waren Willi Ging, Rothrist, Jacqueline Fosco, Zürich, Christoph Luchsinger, Luzern, Carl Fingerhuth, Basel, Heinrich Schachemann, Küttigkofen, Ersatz.

In Sachen Wettbewerb

Ein ungehöriges Verlangen

Von der Planung der Hauptstadt Brasilia in den 50er Jahren erzählt man sich die Legende, der Architekt *Lúcio Costa* habe seinen berühmten Stadtplan-Entwurf in der Form eines Flugzeuges auf ein gebrauchtes Packpapier gezeichnet, verspätet zum Wettbewerb eingereicht und dann trotzdem den ersten Preis mit Ausführungsempfehlung erhalten. Auch *Dölf Schnebli* bringt gerne immer wieder seine Geschichte aus St. Louis, wo er etwa 1960 den Wettbewerb für seine Universitätsbauten auf drei Briefbogen A4 gezeichnet, handschriftlich erläutert und ebenfalls den ersten Preis mit Ausführung erhalten habe.

Diese goldenen Zeiten der Spontanwettbewerbe sind allerdings längs vorbei. Im Zeitalter der neuen Print-Techniken dürfte man mit einem Packpapier oder einem A4-Wettbewerbsprojekt höchstens auf einen letzten Ankauf ohne Empfehlung zur Ausführung hoffen. Denn heute profiliert sich der prominente Wettbewerbsteilnehmer durch computerisierte Mehrfarben-Xerox-Outprints, und die Teilnehmerin weiss durch sanfte Airbrush-Schattierungen ihrem Projekt einen verführerischen Glanz zu verleihen. Der Einsatz dieser technischen Wundermittel entspricht dem revitalisierten Konkurrenzverhalten in einer freien Marktwirtschaft und kann deshalb im Wettbewerbs-

wesen nicht beanstandet werden. Es sei denn, eine strenge Jury berufe sich auf den Art. 43 der Ordnung 152, welcher den Ausschluss und die sofortige Entfernung von nicht verlangten Beigaben vorschreibt. Die Jury wäre dann gezwungen, die nichtverlangte Farbe von den Farb-Xerox-Kopien abzukratzen.

Das umgekehrte Problem der sogenannten Beigaben im Wettbewerb hat in neuerer Zeit die Teilnehmer und die Wettbewerbskommission beschäftigt, weil in den Ausschreibungen ungehörige Beilagen vorgeschrieben und verlangt wurden. Nach Art. 33 unserer bewährten Ordnung «...darf von den Teilnehmern nicht mehr Arbeit verlangt werden, als zum Verständnis der Wettbewerbsarbeit notwendig ist». Ausserdem sind die Anforderungen «...auf ein Mindestmass zu beschränken...» Normalerweise entspricht ein Wettbewerbsentwurf einem halben Vorprojekt und ist im Massstab 1:200 dargestellt. Eine kompetente Jury sollte aufgrund solcher Unterlagen die Idee, das Konzept und die Qualität eines Projektes beurteilen können. Immer häufiger werden aber darüber hinaus ergänzende Angaben verlangt, wie Fassadenausschnitte 1:50, Grundrisstypen 1:100, Garten- und Landschaftspläne, ökologische Bilanzen und Nachweise, Lärmschutzberechnungen und Leitungsführungssysteme.

Solange diese zusätzlichen Anforderungen für die Beurteilung eines Projektes dringend notwendig sind, mögen sie sinnvoll sein, und die Teilnehmerinnen und Teilnehmer sind, wie oben beschrieben, gerne bereit, solche Beilagen mit und ohne Farbe zu liefern. Manche dieser zusätzlichen Anforderungen, wie z. B. Fassadenausschnitte und Grundrisstypen, haben ihren Ursprung in den Semester- und Diplomarbeiten unserer Hochschulen. Dort werden diese ergänzenden Bestandteile des Projektes verlangt, um das erlernte Wissen und Können der Kandidaten zu überprüfen. Ein Wettbewerb sollte aber keine Prüfung, sondern eine Konkurrenz der Ideen bilden, auch wenn in den Preisgerichten häufig Professoren den pädagogischen Ton anschlagen. Problematisch und ungebührlich werden die zusätzlich verlangten Beigaben jedoch, wenn die Jury keine Fachleute aufweist, welche die angeforderten Beilagen fachtechnisch kompetent beurteilen können. Was soll die beste Ökobilanz eines Bauprojektes, wenn keiner der Juroren sie lesen, geschweige denn beurteilen kann? Und was will die Jury mit dem Gartenplan, wenn sie die lateinischen Pflanzenbezeichnungen nicht versteht?

Damit sei kein Wort gegen die Ökologie gesagt. Es ist ein dringendes Erfordernis, dass wir die ökologische Betrachtungsweise in unsere Planungen und Bauten einbeziehen und dass unsere Landschaften in jeder Hinsicht gepflegt und geschützt werden. Die Stadt Zürich hat vor einigen Jahren einen besonderen Wettbewerb für eine Öko-Siedlung in Schwamendingen ausgeschrieben, und der SIA prämiert regelmässig das energiebewusste Bauen. In beiden Fällen wurden die Projekte von kompetenten Fachleuten beurteilt. Eine Ökobilanz oder eine Energiekennzahl für ein Projekt im Massstab 1:200 zu erstellen, ist nach Kenntnisstand des Berichterstatters nur beschränkt möglich. Wenn dies trotzdem verlangt wird, dann müssen diese Berechnungen von zuständigen Fachleuten in der Jury geprüft und beurteilt werden. Andernfalls bildet die ganze Übung ein reines Ökoalibi.

Der Berichterstatter wurde von der Wettbewerbskommission beauftragt, Preisrichter und Veranstalter zur Mässigung in den Anforderungen bei Wettbewerben anzuhalten. Nachdem seine vorletzte Auftragsarbeit mit den «verdammten Grenzabständen» die Architektengemüter so stark und kontrovers erregt hat, befürchtet er, diesmal in ein Öko-Wespennest zu stossen. Deshalb zieht er sich zurück auf den Buchstaben des Gesetzes, d.h. die Ordnung 152. Es soll folglich von den Teilnehmern nur das verlangt werden, was zum Verständnis der Wettbewerbsarbeit notwendig ist. Wenn dazu auch eine Ökobilanz oder eine Lärmberechnung gehört, dann muss dringend auf der Seite der Jury nicht nur das Verständnis, sondern das entsprechende Fachwissen vorhanden sein. Letzteres steht allerdings nicht in der Ordnung 152. Damit wären wir bereits wieder beim Thema der «ehrenwerten Preisrichter» und deren erforderlichen Qualitäten gelandet. Dieses Problem wurde jedoch abschliessend behandelt in Sachen Wettbewerb SI+A H. 6 vom 3. Februar 1994 durch

Benedikt Huber.